

Compte rendu de la Commission Hygiène et Sécurité

du 21/11/2019

Etaient présents : Mme Flamme, M Fauvey, Mme Couturier, Mme Guillot, M Cauquil, M Wachenheim, Mme Fourny, Mme Buchin, Melle Bohigas, Mme le Docteur Eliseef, Mme Vernaz,

Etaient excusés : M Sagaert, Mme Vacelet, Mme Renoux, M Clavier

Le quorum étant atteint la séance du CHS est ouverte. L'ordre du jour est rappelé

1 – Validation du compte rendu de la CHS du 9 mars 2017

Il semble que la dernière CHS ait eu lieu le 9/03/2017. Le chef d'établissement ne dispose pas de compte rendu plus récent. Elle reprend quelques points qui avaient été abordés en 2017 :

- Dans le cadre de vigipirate : les élèves présentent leur carnet de liaison à l'entrée au collège.
Pb lors de l'exercice PPMS : pas de sonnerie différenciée en cas d'intrusion – pb de volume pour l'alarme PPMS porte fermée
- Existence de classeur PPMS mis à jour
- Situation de 4 machines dangereuses à la segpa : devaient être retirées des ateliers
- PSC1 des agents : plusieurs agents sont titulaires du PSC1
- Pb de poux
- Pb de la propreté des vestiaires du gymnase

Les membres du CHS n'ayant pas été destinataires du compte rendu ni n'ayant pour la plupart pas été présents lors du CHS de 2017, le compte rendu n'est pas présenté pour vote.

2 – Règlement intérieur de la CHS

Le règlement intérieur a été adressé à l'ensemble des membres de la CHS. Il rappelle la composition de la commission, les points qui seront obligatoirement à l'ordre du jour de chaque CHS (compte-rendu de la précédente commission, suites données aux avis de la CHS, présentation des accidents et statistiques de passage à l'infirmerie, présentation des registres.)

Concernant la communication entre la CHS et la communauté éducative il est décidé que les comptes-rendus seraient affichés sur les panneaux des personnels et sur pronote (à destination des parents et des élèves).

Le règlement de la CHS est adopté à l'unanimité.

3- Mission des acmo

Créée en 1985, la mission de l'ACMO (agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) est chargé d'assister et de conseiller le chef d'établissement.

Mme Couturier indique qu'elle est l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre) de l'établissement mais qu'elle ne dispose pas de lettre de mission, ni de formation, ni de décharge.

Elle précise que M Clavier ouvrier professionnel est le correspondant sécurité prévention de la collectivité territoriale et qu'il a une lettre de mission.

4 – Présentation des registres de santé et de sécurité au travail et du document unique :

DUER – Document unique d'évaluation des risques professionnels :

Mme Couturier présente le document qu'elle a réalisé en 2012 et qui a été depuis régulièrement mis à jour. Ce document recense toutes les problématiques qu'elle a pu lister. Le DUER reprend pour chaque problématique, toutes les démarches et les solutions mises en place. Elle indique que ce classeur est disponible à son bureau. Le chef d'établissement remercie Mme Couturier pour le travail conséquent réalisé. Habituellement les établissements scolaires font appel à des sociétés privées pour le réaliser. Il n'existe pas de trame nationale. La question se pose de le faire vivre et de le mettre à jour régulièrement.

Mme Vernaz et le Docteur Elisseef proposent d'ajouter une partie sur le pôle médico-social

Registre santé et sécurité au travail/registre signalement danger grave ou imminent :

Mme Couturier présente ces différents registres. Elle rappelle que chacun peut venir signaler tout danger sur le registre correspondant. A chaque signalement une réponse doit être apportée par le chef d'établissement.

Ces registres sont consultables à son bureau. Les rapports de contrôle et de vérifications des installations techniques sont également présentés lors de la visite des commissions de sécurité. La dernière date de juin 2018 et avait donné un avis favorable sur l'ouverture de l'établissement au public.

5 - Point sur les accidents scolaires :

Le chef d'établissement fait le point sur les accidents scolaires déclarés au secrétariat :

2016/2017	2017/2018	2018/2019
6 élèves (en eps)	8 élèves	6 élèves
	1 au foot, 6 en EPS, 1 dans la cour	2 dans la cour, 3 en EPS, et 1 au foot

Mme Vernaz infirmière scolaire précise qu'il y a beaucoup plus d'accidents. Sur une journée il y a en moyenne 4 à 5 accidents (en EPS/lors de la section foot ou de l'as, dans la cour, mais également sur le trajet, dans le bus...)

M Cauquil professeur d'EPS indique que les élèves ne préviennent pas toujours le professeur. Cependant certaines familles souhaitent faire une déclaration en cas de séquelles.

La question se pose des accidents des élèves de SEGPA. M Fauvey devra vérifier s'il s'agit d'accidents du travail (cas des élèves de lycée professionnel).

6- Point sur les différents contrats de maintenance

Mme Couturier donne la liste des différents contrats de maintenance. Cette liste a été présentée lors du dernier conseil d'administration.

Les contrats sont obligatoires (vérification du système de secours incendie, des installations électriques et gaz, du désenfumage, des ascenseurs...)

En fonction des contrats il y a des vérifications annuelles ou tous les 2 ans. (ex buts de la section foot, mur d'escalade, panneaux de basket....).

Le conseil départemental prend en charge les contrats de maintenance ascenseurs (vérification quinquennale) et SSI (vérification triennale).

Les ascenseurs sont vérifiés toutes les 6 semaines. En cas de pb un technicien extérieur intervient pour la maintenance.

Les agents assurent la maintenance corrective de certains pbs électriques simples (ex interrupteur cassé).

7 – PPMS et sécurité incendie

Exercice PPMS du 7/11/2019

Un exercice PPMS académique alerte intrusion a eu lieu le 7 novembre dernier. 3 personnels du conseil départemental étaient présents comme observateurs.

Le chef d'établissement indique que même si l'exercice s'est globalement bien passé, plusieurs pbs ont été notés.

L'établissement ne dispose pas d'une alarme différenciée. A côté des sonneries de cours et de la sonnerie d'évacuation incendie, l'établissement dispose d'une seule alarme PPMS risques majeurs avec un son modulé (3 fois 1m41). Cette alarme indique la nécessité de se confiner. Le confinement peut être couplé d'un message au micro en fonction du risque (inondation, nuage toxique, tempête..). Deux micros sont disponibles pour lancer l'alerte : 1 à la loge et 1 dans le bureau du principal adjoint.

Il n'y a pas de sonnerie d'alerte intrusion.

M Wachenheim s'étonne qu'il n'y ait pas de sonnerie nationale.

Lors de l'exercice c'est donc un message vocal qui a été choisi pour donner le signal d'alerte. Les messages de début et de fin n'ont pas été entendus dans toutes les salles (notamment lorsque les portes des salles de classe sont fermées). Les professeurs d'EPS sur les installations ont été prévenus sur leurs téléphones portables. Même si globalement les élèves ont respecté les consignes, quelques élèves de 3^{èmes} n'ont pas eu un comportement correct durant l'exercice (remarques à voix haute, bruits divers,...). Une fiche consignes avait été remise aux personnels avant l'exercice.

Les classeurs PPMS sont actuellement en cours d'actualisation.

Exercice incendie du 26/09/2019

L'exercice s'est globalement bien déroulé. Il faudra cependant réfléchir aux points de rassemblement. Les élèves de la SEGPA se sont regroupés dans le champ.

Mme Couturier indique que la cour du haut doit être laissée libre pour le passage éventuel des pompiers.

Une réflexion va s'engager sur la matérialisation des points de rassemblement par classe.

Il faudra également réfléchir aux déplacements lors de l'évacuation. Lors de l'exercice au 3^{ème} étage pb d'embouteillage car trop d'élèves ont pris le même escalier.

8 – Mesures pour la qualité de l'air (décembre 2019)

A titre expérimental le collège Saint-Exupéry sera le 1^{er} collège à bénéficier d'une étude de la qualité de l'air. Des capteurs devraient être installés du 16 au 20/12 dans l'établissement selon des modalités qui ne sont à ce jour pas précisées. Cela permettra de faire un diagnostic des polluants présents dans les salles de classe. Cette prestation est prise en charge par les services du conseil départemental.

Il est rappelé que les salles de classe doivent être régulièrement aérées.

2 salles de classe sont d'ailleurs équipées de vasistas automatiques.

9- Programme annuel des risques professionnels

Actions prévues en 2020

- Les chaises du restaurant scolaire vont être prochainement changées par les services du conseil départemental (- 4kg)
- Achat d'un transpalette électrique envisagé
- Travaux également de changement sur plusieurs années de fils électriques en cours de sciences
- Pb du poids des cartables : travail à faire dès la rentrée des élèves. Plusieurs solutions sont envisagées : livres en salle de classe, casiers, pas de cahiers pour 3 ans. Réflexion à avoir sur l'organisation des élèves de 6^{ème} lors de la préparation du cartable. Le Docteur Elisseef propose d'évoquer cette problématique lors d'une journée parents/professeurs. La piste également d'un cours d'EPS est envisagée ou sur une heure de vie de classe. Mme Vernaz propose qu'une intervention soit organisée lors du séjour à Bellecin.
- Il est indiqué que les élèves de SEGPA n'ont pas de casiers.
- Pour les élèves dans le champ du handicap, qui se déplacent avec un ordinateur, le cartable doit être particulièrement lourd.

- Des formations gestes et postures ont eu lieu. Ces formations doivent également concerner les nouveaux personnels, ainsi que sur les produits dangereux.
- Achat sur-lunettes et casques anti bruit pour les ateliers SEGPA- achat complémentaire
- Achat bacs de rétention pour les produits d'entretien dans les locaux de stockage
- Marquage au sol des zones de regroupement exercice incendie

10 – Visite de l'établissement

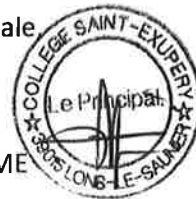
Les membres de la CHS ont visité les ateliers SEGPA (alimentation/ hygiène/bâtiment), le self ainsi que les sanitaires sous le préau.

Il est noté que les sanitaires ne disposent pas de sèche main. Certaines portes ne ferment plus. Le papier toilette se trouve à l'extérieur des toilettes. Des améliorations sont à envisager.

Une dalle au RDC devant l'escalier dépasse – risque de chute (dalle surélevée d'un souterrain/vide sanitaire).

A Lons Le Saunier, le 29.11.2019

La principale



C. FLAMME

